

INFORMATION IMPORTANTE



À partir du 1^{er} septembre 2026, les chèques ne seront plus acceptés dans les piscines et patinoires de Lyon

Suite à une décision ministérielle de Juin 2025, confirmée en Novembre 2025, la Direction Générale des Finances Publiques a annoncé la fin du paiement par chèque, pour les paiement des services publics, par les entreprises et les particuliers à horizon de l'été 2027. Afin de préparer cette échéance, les piscines et patinoires de Lyon n'accepteront plus les chèques bancaires à partir du 01/09/2026.

L'objectif de cette suppression est de :

- Remplacer un moyen de paiement coûteux et favorisant la fraude,
- Sécuriser les encaissements et réduire les délais de traitement.

Les autres moyens de paiement à votre disposition :

Pour les usagers :

- Au guichet par **espèces ou carte bancaire**,
- **Sur internet** sur notre site de réservation en ligne : www.piscines-patinoires.lyon.fr

Pour les personnes morales :

(associations, entreprise, centre sociaux...)

- Au guichet par **espèces ou carte bancaire**,
- **Sur internet** sur notre site de réservation en ligne : www.piscines-patinoires.lyon.fr
- 30 jours à réception de facture (fiche de renseignement à compléter au guichet)

Merci de votre compréhension